



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

**Maisons Communales de service public Tour Chabot et Clou Bouchet -
Lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98103

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 20 janvier 1998, a été acté le lancement des deux premières opérations concernant les maisons communales de services publics, à savoir celles de la Tour Chabot et du Clou Bouchet.

Le programme de chacun de ces projets ainsi que leur lieu d'implantation et leur coût prévisionnel ont été élaborés. Sur cette base une consultation simple de maîtrise d'oeuvre peut être effectuée compte tenu du montant envisagé des travaux.

La SEMIE, ainsi que mentionnée lors de la délibération du 20 janvier 1998 assurerait la conduite d'opération de ces deux projets.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- à lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre et à signer le marché sur la base de l'étude de faisabilité ci-jointe,

- à signer une convention de conduite d'opération avec la SEMIE pour la réalisation de ces deux projets,

- à solliciter auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général...) les subventions correspondantes

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif 1998.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)